

Le dix avril deux mil treize à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

**Etaient présents** : Mr Avy (Maire), Mrs Urbaniak Michel, Hansart, Delattre, Meunier (Adjoints au Maire), Mrs Godart, Voisin, Van Heeswyck, Michael Urbaniak, Niot, Mme Bednarski

**Etaient absents excusés** : Mr Fontaine (pouvoir Mr Van Heeswyck), Mme Hannecart (pouvoir Mr Avy)

**Etaient absents** : Mr Chombart

**Secrétaire de séance** : Mr Vincent VOISIN

14 Membres en exercice, 11 membres présents, et 2 pouvoirs, 1 Absent  
Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil

Lecture de l'ordre du jour :

- Approbation des comptes administratif 2012 et compte de gestion « Assainissement et Communal »
- Attribution des subventions association
- Fiscalisation de la participation au SIVOS
- Vote du Budget « Assainissement et Communal »
- Convention agence de l'eau 4 ème tranche assainissement
- Convention toits de l'Espoir
- Prise de possession de terrain RD 89 par le Conseil Général
- Dossier sole Triquet : Mandature d'huissier suite au changement d'affectation
- Reforme des collectivités : représentativité au conseil communautaire
- Demande de délégation pour exonération de taxes communales
- Cession de terrain

Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 Question, à savoir :

- 1- Mise en place du droit de préemption sur le territoire de la Commune
- 2- Choix du cabinet d'étude de sol dans le cadre des travaux de la 4 ème tranche d'assainissement.

- ***Les membres du conseil autorisent l'ajout de ces deux questions.***

→ **approbation du compte rendu du 18-02-2012**

*Aucunes remarques sur ce compte rendu*

*\* il est donc adopté à l'unanimité des membres présents*

→ **Rapport du Maire**

➤ **Demande de subvention**

→ Un rappel a été fait pour les demandes qui sont restées sans réponses à ce jour

➤ **Dossiers en cours:**

- Travaux de voirie ; En appel d'offre
- Travaux d'assainissement ; En appel d'offre
- Eclairage public ; En attente d'ordre Communal

➤ **Renforcement du personnel:**

Une nouvelle recrue (saisonnier dans un premier temps) en la personne de Monsieur FRISON Jérôme qui nous vient de Canisy, il a prît ses fonctions ce lundi 8 Avril pour 6 mois, son statut le met en droit d'un contrat aidé au taux de 70 % dans le cadre des contrats CUI pour une durée de 2 ans. Il a ses permis et il est apte à la conduite d'engin agricole. Une formation lui sera donnée dans le cadre de personnel d'entretien communal pour répondre aux conditions du contrat.

- *Les membres du conseil prennent note de ces éléments.*

**1. Approbation des comptes Administratifs 2012 et compte de gestion.**

- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les comptes de la COMMUNE

**Résultat de clôture 2012 : au 31/12/2012**

→ En fonctionnement >	Excédent reporté de 2011 =	96 633.33 €
	Excédent de l'année 2012 =	<u>75 762.94 €</u>
	Résultat cumulé Positif de =	<b>172 396.27 €</b>
→ En Investissement >	Excédent reporté de 2011 =	134 434.56 €
	Déficit de l'année 2012 =	<u>- 177 514.86 €</u>
	Résultat cumulé Négatif de =	<b>- 43 080.30 €</b>

→ **Affectation des résultats :**

Besoin de financement pour combler le déficit d'investissement de	<b>43 080.30 €</b>
Besoin de prévoir les restes à réaliser d'un montant de :	<b>17 505.00 €</b>
Soit un besoin total à affecter de	<b>60 585.30 €</b>

Monsieur le Maire précise qu'il est vrai que plusieurs emprunts ont été nécessaires mais pense que s'il n'y a pas d'investissement on meurt. Le tout est de maintenir le montant de l'annuité stabilisé et pouvant être remboursé par le fonctionnement. Ceci a été vérifié par le comptable du trésor, car on ne dit plus percepteur depuis longtemps. Une comparaison de l'endettement par habitant suivant la même strate est projetée sur l'écran, 60 € par habitant (100 € pour la moyenne nationale)

- Monsieur le Maire se retire pour le vote des membres du conseil, il est remplacé à la présidence par Monsieur Urbaniak Michel, 1<sup>er</sup> Adjoint qui met au vote le compte administratif.

➤ **Les membres du conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif du Maire**

Monsieur le Maire reprend la présidence du conseil, et remercie les membres de ce conseil pour leur confiance.

→ **Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les comptes de l'ASSAINISSEMENT**

**Résultat de clôture 2012 : au 31/12/2012**

→ En fonctionnement > Excédent reporté de 2011 = 155 576.88 €

Excédent de l'année 2012 = 21 182.94 €

Résultat cumulé Positif de = **176 759.82 €**

→ En Investissement > Résultat reporté de 2001 = - 24 015.44 €

Résultat de l'année 2012 = 2 613.44 €

Résultat cumulé Négatif de = - 21 401.81 €

→ Monsieur le Maire rappelle que nous avons capitalisé sur ce budget en vu de la réalisation de la dernière tranche qui va se réaliser prochainement. Au vu du résultat financier de l'année dernière, nous avons toutefois souhaité baisser la charge financière sur les consommateurs en diminuant de moitié le montant de l'abonnement (100.60 €, devenu 50.30 €)

→ Aucune question n'est posée au Maire sur le compte de l'assainissement, monsieur le Maire se retire donc pour le vote des membres du conseil, il est remplacé à la présidence par Monsieur Urbaniak Michel, 1<sup>er</sup> Adjoint

➤ **Les membres du conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif du service de l'assainissement**

Monsieur le Maire reprend la présidence du conseil, et remercie une nouvelle fois les membres de ce conseil pour leur confiance, et poursuit l'ordre du jour.

▪ **Affectation des résultats**

○ **Budget Commune**

Il y a un besoin de financement pour combler le déficit d'investissement de 43 080.30 €, auquel nous devons ajouter les engagements en cours appelés Restes à réaliser chiffré à 17 505.00 €. Soit un besoin total de **60 585.30 €**

➤ **Considérant l'excédent de fonctionnement de 176 759.82 €, les membres du conseil décident à l'unanimité d'affecter la somme de 60 585.30 € au compte 1068 du Budget Primitif 2013**

→ **Le solde de 111 811.27€ arrondi à 111 811 € sera réaffecté au compte 002 en excédent reporté sur le Budget 2013 comme fond de roulement**

Monsieur le Maire tient à faire remarquer que la Commune reste stable en finances et termine l'année 2012 avec un excédent de 111 811.27 €, un petit fond de roulement qui permet de démarrer l'année 2013 doucement.

○ **Budget Assainissement**

Il y a un besoin de financement de **21 401.81 €** pour combler le déficit d'investissement, et aucuns travaux en cours donc pas de reste à réaliser

- **Considérant l'excédent de fonctionnement, les membres du conseil décident d'affecter la somme de 21 401.81 € au compte 1068 du Budget Primitif d'assainissement 2013**

**Le solde de 155 358.01 € sera réaffecté au compte 002 en excédent reporté sur le Budget 2013 comme fond de roulement.**

▪ **Approbation des comptes de gestion**

○ **Commune et Assainissement**

- Monsieur le Maire fait remarquer que les comptes de gestion du comptable du trésor correspondent aux comptes administratifs du Maire de la commune, et propose de les adopter tel que présentés
- **Considérant l'explication de Monsieur le Maire et sa proposition, les membres du conseil approuvent les comptes de gestion de la Commune et de l'assainissement.**

2. **Attribution des subventions aux associations**

- Monsieur le Maire précise que lors de la réunion de la commission finance, il a été surtout débattu sur les travaux de voirie à mettre au prochain budget, tout du moins à l'appel d'offre qui sera lancé très rapidement. Le budget présenté par le Maire a donc été établi de telle sorte que ces travaux puissent être réalisés dans l'enveloppe des 300 000 € proposée par la commission et aussi de façon à ne pas augmenter la charge des impositions sur les administrés. Un budget difficile du fait de l'absence de subvention sur les travaux qui seront lancés, un budget où toute finance sera la bienvenue.

**Avant de présenter les tableaux, il nous faut valider quelques choix qui interviennent dans les chiffres du budget**

○ **Attribution des subventions aux associations**

- Il n'a pas été évoqué lors de la commission finance, les montants des subventions Monsieur le Maire propose aux membres du conseil dans l'élaboration de son budget, un maintien du montant de l'enveloppe des subventions accordées en 2012 d'un montant de **16 300.€** aux différentes associations de la Commune, il précise que ces subventions ne seront versées qu'aux associations qui auront donné leurs bilans, exécuté en 2012 et le prévisionnel de 2013. La dotation accordée au club de football est suspendu car pour le moment le club ne semble pas repartir.
- Football (subvention 2012 déjà versée) **1 500 €**
- Association aide rurale ADMR > **110 €** - Sapeur Pompier > **130 €**
- Ancien Combattants et Vie libre > **200 € Chacune**
- Les amis de l'école, Lectures pour tous, club de l'amitié, Gym féminine, Team Racing 80, Société musical des cornemuses > **330 € chacune**

- Plateau sportif, Judo club d'Hombleux > **770 € chacune**
  - Football club (Subvention bloquée) > **1 500 €**
  - Comité Des Fêtes et Loisirs d'Hombleux (C O D F L) , le Comité des Fêtes et Loisirs de BACquencourt COFELOBAC et le Comité des Fêtes et Loisirs Sports et Culture de Canisy > **1 700 € Chacun**
  - Périscolaire YOKIS > **2 500 €**
  - Reste une enveloppe exceptionnelle de **1 540 €** qui ne peut être attribué que sur présentation d'un dossier pour une activité exceptionnelle, non renouvelable.
- **Les membres du conseil valident à l'unanimité le montant des subventions à chaque association et donnent leur accord en ce qui concerne la suspension de celle du club de football.**

### **3 Fiscalisation de la participation au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire**

- Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année nous devons décider de la mise en fiscalisation directe de la participation au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de PERONNE, cela concerne la participation au frais de gestion courante et au frais du transport scolaire ( 1863.21 €). Lors de la réunion du SIVOS le 27 Mars 2013, le conseil d'administration à signalé que les cotisations sont restées identiques depuis l'année 2010, aucune augmentation encore de prévues pendant les deux années à venir car il y avait beaucoup d'excédents au moment de la création du syndicat suite à la prise de certaines compétences par la CCHS Com de Com de la Haute Somme.
- **Le conseil décide de fiscaliser cette dépense comme les autres années, elle sera donc portée sur la feuille d'imposition directe**

### **4 Taux des taxes communales**

- **Montant des taxes communales.**
- Monsieur le Maire tien à faire remarquer comme vous le savez, en ce moment les temps sont durs pour tous et pense qu'il serait mal vu d'augmenter la pression fiscale sur les Hombleusiens, c'est pour cela qu'il propose de maintenir les taux tel qu'ils sont, c'est-à-dire **3%** plus bas que la moyenne de la strate, le budget a été fait en ce sens, mais ce choix reste du domaine du conseil municipal. Bloquer les taux ne veut pas dire que nous n'avons pas une augmentation de ressources, ces dernières sont indexées sur des bases fiscales qui augmentent tous les ans suivant l'inflation. De plus le nombre d'habitants augmente aussi, ce qui nous donne une ressource supplémentaire par rapport à l'année dernière, cette année = 221 656 € contre 218 640 € en 2012, ce n'est pas énorme mais c'est 1.38 %. Il ne faut pas oublier que nous reversons à l'état 24022 au titre du G.I.R
- **Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité pour maintenir les taux à leur valeur, soit :**
- **Taxe d'habitation 14.52%**
  - **Taxe foncière Bâti : 10.71%**
  - **Taxe foncière non bâti : 29.69 %**
  - **Contribution Foncière des entreprises : 11.48%**

## 5 Vote des budgets

### **Présentation du budget par monsieur le Maire**

Dans ce budget, au niveau recettes les taxes n'ont pas été augmentées,

Au niveau dépenses les subventions non plus, il a été tenu compte d'un employé en renfort,

Au niveau investissement, du fait des travaux de voirie, nous avons reporté ce qui pouvait attendre

### **Présentation du tableau d'investissement**

Dans ce tableau vous est présenté le Choix de la commission sur les travaux de voirie décidé lors de la réunion de la commission finance. Les travaux de voirie ont fait débattre l'ensemble des membres présents, Il est regrettable que tous n'étaient pas présent, mais pour continuer et au vu de nos finances, il fallait faire un choix. Le montant des estimations pour les travaux demandés était beaucoup trop important ( plus de 600.000 €) et ne pouvait être supporté par la finance communale. Monsieur le Maire présente l'endettement communal, il a été vu avec le percepteur car nous ne voulions pas augmenter encore la charge financière, même si ces travaux sont pour certains obligatoires, il faut néanmoins rester raisonnables. Même si le montant de la dette totale de la commune augmente il faut préciser préciser que le montant de l'annuité reste constant et maintient l'endettement à 60 €/an par habitant, bien en dessous de la moyenne départementale pour les commune de notre taille. Plusieurs emprunt se termineront en 2018, mais d'ici là on ne sait pas ce qui nous arrivera.

**Inventaire des travaux :** Les routes les plus abimées sont : la route de Voyennes, la rue du cimetière à Canisy ; la rue saint Médard, ainsi que les problèmes liés au pluvial comme la rue d'Esmerly un bordurage et un exutoire ; la rue du Bouloir les maisons neuves faces le magasin Eli-Mag ; quelques bordurages manquant rue du Craon, rue Dammartin grande rue à Canisy et rue Briam à Bacquencourt.

Nous avons fait le choix de refaire la route de voyenne dans son entier en élargissant la voie comme celle de l'autre coté du Passage à niveau, La rue du cimetière à Canisy en ne faisant que de grosses purges et la rue d'Emery. Ceci pour rester dans l'enveloppe des 300 000 € prévu par la commission

Toutefois, il sera demandé dans les offres de prix également en option :

La rue saint Médard en grosse purges avec un rattrapage sur la rue des osiers et ruelle du jeu d'arc puis la rue du bouloir et le 1A grande rue à Canisy.

Ces options demanderaient un supplément de 33 000 € HT soit 40 000 € TTC

Monsieur le Maire signale que tout cela est payé par la communauté de Commune mais au final remboursé par la commune ceci dans les deux ans. L'avantage de cette solution est que cela nous évite de faire une ligne de trésorerie, très couteuse en intérêt, car nous auront reçu le remboursement de TVA avant de rembourser à la CCPN. Les estimations prise en compte sont :

1. Rue de Voyennes : 203 872.80€HT
2. Rue du cimetière de Canisy : 29 055€ HT (réfection uniquement en purge)
3. Rue d'Emery : 10 793.60€ HT

En option et tranche conditionnelle :

1. Rue st Médard : 11 044 €HT (uniquement purge avec un peu de mou pour faire au niveau de l'intersection rue des osiers si besoin)

2. Rue de bouloir : 18 312.50€ HT
3. 1A grande de Canisy : 3 662.40 € HT

Soit un total pour la base de 243 721.40€HT soit 291 490.79€TTC

Nous sommes donc inférieur à 300 k € TTC qui seront couverts par un emprunt

Il est précisé que les travaux ne seront lancés que lorsque le montant des appels d'offre nous sera revenu et passé au conseil, c'est à ce moment que sera décidé le type et montant de l'emprunt

Monsieur le Maire présente ensuite ses budgets qui s'équilibrent à

**678 195 €** en fonctionnement et à **595 322 €** en investissement pour le budget de la Commune ;

**263 158 €** en fonctionnement et à **805 454 €** en investissement pour le budget de l'assainissement ;

Dans ce dernier il sera nécessaire de faire une ligne de trésorerie dans l'attente du retour des subventions, et un emprunt pour la partie restante d'environ 300 000 €. Nous en saurons plus au retour des appels d'offre. Ce dossier est scindé en deux parties, une tranche ferme et une autre optionnelle. La ferme consiste à l'ensemble de Canisy « grande rue et rue du monument » et l'optionnelle le haut de la rue Briam suivant le résultat du passage de la caméra et le bout de la RD 930 coté garage Vassent qui coûte très cher pour le peu de maisons utilisatrices et aussi du fait que cette partie n'a pu être mise en constructible dans le P.L.U. Le fond de roulement de 150 000 € laissé en fonctionnement est prévu pour compenser le remboursement des annuités du nouvel emprunt jusqu'en 2018 où des emprunts seront terminés. Ceci permet de ne pas toucher au prix de l'eau assainie

- M Hansart signale toutefois l'importance des trous dans la chaussée de Canisy, pense qu'il faudra les réparer aussi, demande également pour l'entrée de Canisy à revoir le « S » qui est dangereux. Pour l'assainissement il demande aussi le coût pour les administrés pour chaque branchement.
- Monsieur le Maire confirme que les trous seront traités en réparation par nos employés sinon au cas d'importance ils le seront par une entreprise, peut-être une de celles retenues.
- En ce qui concerne le coût par branchement restant à payer par les administrés propriétaires, suite à la convention avec l'agence de l'eau que je vais vous présenter pour adoption, le coût total sera payé par la commune qui se verra rembourser par le propriétaire diminué du montant des subventions perçues. Pour mémoire les derniers branchements ont été payés 609 € par les propriétaires par branchement.

- **Après cette présentation et en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité adoptent les deux budgets**

## **6 Convention agence de l'eau**

- L'aide de l'agence de l'eau est tributaire à la signature d'une convention de partenariat avec l'agence de l'eau pour la réalisation des travaux liés à la 4<sup>ème</sup> tranche d'assainissement.

Monsieur le Maire présente la convention à passer entre la Commune et l'agence de l'eau pour permettre de gérer les subventions sous forme de partenariat permettant d'informer les particuliers et les artisans sur l'intérêt de se raccorder aux réseaux publics d'assainissement mais aussi sur les aides de l'agence de l'eau et d'en assurer le suivi. Cette convention nous oblige à délivrer un certificat de bon raccordement aux réseaux et de reverser aux bénéficiaires les aides de l'agence de l'eau. C'est ce dont je viens d'évoquer ci-dessus...

- **Les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette convention et autorise monsieur le Maire à la signer.**

### **3 Bail à réhabilitation à Bacquencourt**

#### **→ Convention avec les toits de l'Espoir**

Monsieur le Maire rappelle le dossier en cours qui depuis plusieurs années perdure, c'est celui du logement de Bacquencourt. La cause : L'association en charge de cette réhabilitation « les toits de l'espoir » s'est vu refuser l'agrément de l' ANAH « Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat ». Cette association avait plusieurs Agrément de l'ANAH dans d'autre département mais pas dans la Somme. Il a fallut trois années pour l'obtenir. Vous ne m'enlèverez pas la tête que c'était surtout parce que l'ANAH n'avait pas les fonds à mettre à disposition. A ce jour c'est fait, l'association a monté son dossier, reste l'accord des banques. Ce dernier leur est accordé contre une garantie de la part de la collectivité, chose normale que nous avons déjà fait pour les autres baux de ce type. Ensuite une convention de mise à disposition de l'ensemble du bâtiment sera accordée au toit de l'espoir pour pouvoir réaliser les travaux. Dans cette convention il sera stipulé que la salle ainsi que les annexes resteront gratuitement à la disposition de la commune.

Il nous faut se porter garant financièrement pour les travaux qui seront réalisés au 12 rue principale à Bacquencourt par l'association les Toits de l'Espoir, et rédiger un bail de mise à disposition pour la réhabilitation du logement au 12 rue principale de Bacquencourt pour une durée de 15 ou 17 ans.

Je vous demande donc de m'autoriser à signer ces documents.

- **Les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette convention et autorise monsieur le Maire signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.**

### **3 Terrain RD 89**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil l'objectif du conseil municipal qui est de redresser l'accès au passage à niveau pour les camions de 44 T se dirigeant vers Voyennes venant du rond point de Languoisin. Pour l'historique, en 1999 lieu dit Sole Roboham, le long du V C N° 12 , le conseil général avait demandé une bande le long de la RD 89 pour l'élargir. Nous étions concernés à cette époque pour une partie de la parcelle F 13. Le fractionnement avait été fait en deux parcelles F 688 et F 689, cela avait été validé en 2001 par délibération de ce conseil. Aujourd'hui nous sommes appelés pour une surface de 41 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle F 689. Cette surface, ajoutée au 13 premier m<sup>2</sup>, sera mise en dépôt au conseil général qui nous le rendra dans le prochain remembrement. Cette parcelle sera donc divisée en F 780 et F 781 et elle sous bail cultural auprès de Monsieur Albert Delattre, le conseil général indemnise directement le preneur qui conservera la surface initial en bail auprès de la Commune.

On nous demande d'autoriser la prise de possession des 41 m<sup>2</sup> ajouté au 13 m<sup>2</sup> initial par le conseil général.

- **Les membres du conseil autorisent le conseil général à prendre possession des 41 et 13 m<sup>2</sup>, et autorise monsieur le Maire à signer tout documents nécessaire pour mener à bien ce dossier.**

### **4 Dossier Sole Triquet**



Monsieur le Maire signale au conseil qu'il a fait borner le terrain nouvellement acquis Sole Triquet venant de monsieur Hansart Jean-Marie suite à la remarque d'un riverain qui s'octroie une bande de culture sur cette parcelle depuis plusieurs années sans autorisation. Ce bornage servira également pour effectuer l'échange terrien avec monsieur Reuet pour le bord à route.

Toute cette procédure doit être faite par acte d'huissier de façon à prévenir le preneur du changement d'affectation de ces terres.

- Je demande au conseil de m'autoriser à mandater le cabinet des huissiers Billet-Kettel-Haudiquet à rédiger les documents nécessaires pour mettre un terme au bail rural de l'EARL Dossin couvrant la parcelle A 663 Sole Triquet suite au changement d'affectation de cette parcelle conformément à l'article L 411-32 du code rural

Il me faut donc votre accord pour finaliser ce dossier, malgré votre autorisation en début de mandat il faut que celle-ci porte sur un dossier particulier du fait que nous sommes dans le cadre de terres rurales.

- **Les membres du conseil autorisent monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.**

Monsieur le Maire demande également de trouver un nouveau nom pour la rue qui sépare la sole triquet de la cité de l'espérance qui s'appelle aujourd'hui « Rue de Voyennes » car la coupure de cette rue par la RD 930 pose des problèmes de numérotation.

- **Les membres du conseil considérant que Voyennes se trouve de l'autre côté de la RD 930 souhaite que cette rue garde ce nom, et pour la partie reliant la rue des forges à la RD 930 l'appellation la plus rapportée est « Rue Sole Triquet », et autorise monsieur le Maire à prendre un arrêté pour ce nom.**

## 5 **Reforme des collectivités**

Monsieur le Maire rapporte au membre du conseil que lors de la dernière assemblée générale de la Communauté de Commune du Pays Neslois et suite à la réforme des collectivités, le conseil communautaire devait se prononcer sur la représentativité des communes au sein de son assemblée.

Deux choix étaient proposés, celui de la loi, soit 39 conseillers communautaires, et si il y avait accord on pouvait être 45 conseillers. Le choix s'est porté sur 39 membres par deux voix d'écart. Je rappelle que nous étions 72 délégués et qu'Hombleux avait 7 délégués, Nesle 9. Voyennes et Mesnil 6, Curchy et saint christ 4, et toutes les autres communes 1.

Avec le choix de 39, Nesle qui en avait 9 passe à 11, Hombleux qui en avait 7 passe à 4, Voyennes et Mesnil passe de 6 à 2, et toutes les autres communes sont à 1.

Vous comprendrez que je trouve anormal que toutes les communes baissent leur représentativité, alors que seule Nesle passe de 9 à 11 conseillers, je vous propose donc de voter pour l'accord amiable à 45 membres.

- **Les membres du conseil, après cet exposé et en avoir débattu, ont décidé de voter à main levée pour 45 membres (10 voix + 2 pouvoirs) et 1 voix pour 39 membres**

## 6 **Cession de terrain**

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir revenir sur la dernière position concernant la vente des différentes parcelles disposant de ruines qui viennent d'être acquise par la commune. En ce moment nous avons besoin de finances pour répondre aux besoins de la collectivité.

▪ **Dossier de l'espérance :**

Le prix proposé à la vente par ce conseil lors de la dernière réunion fait reculer le preneur car cela ne passerait plus dans son projet d'aménagement de logements, il considère avoir des frais pour remettre ce terrain en position de terrain à bâtir.

Une réunion de travail sur site a eu lieu le 4 Avril avec un cabinet de maîtrise d'œuvre, le preneur et moi-même pour évaluer l'ensemble terrain et bâtisse.

Il en est ressorti que l'acquéreur serait prêt à mettre 80 000 € comme dans son dossier initial qui avait été ficelé avec les services de l'ANAH et il rappelle que c'est pour réaliser 3 logements, un coût supérieur ferait capoter son projet.

Il nous fait une autre proposition qui est de fractionner le terrain et de ne vendre que la bâtisse pour 30 000 € le restant du terrain resterait à la commune qui pourrait le vendre.

Monsieur le Maire préfère vendre l'ensemble pour les 80 000 € plutôt que de le fractionner

- **Les membres du conseil sont d'accord pour ne pas fractionner cette parcelle et aussi d'abaisser le prix de vente à 80 000 €.**

▪ **Dossier rue de la cité**

Monsieur le Maire précise qu'il y a deux dossiers dans cette rue, le premier est pour le petit garage de 18 m<sup>2</sup>, Monsieur Leleu qui est riverain est preneur pour le montant de 200 €, ce local n'a que la surface qu'il occupe et n'est pas vendable en l'état, c'est pour cela que je vous propose d'accepter cette offre.

- **Les membres du conseil ne s'opposent pas à cette transaction et autorise monsieur le Maire à la réaliser.**

Pour le deuxième dossier c'est un peu plus complexe, Monsieur Vermeire qui est intéressé, refuse le prix de vente de 35 € faite par le conseil, il signale que sa ferme n'est pas prête à s'arrêter. Il précise que ceci lui permettrait de faire son entrée de ferme de ce côté et non plus par la RD

Il nous fait une proposition d'échange avec le terrain à l'angle de la rue de Voyennes mis en vente à 28 000 €. Une contre proposition à 10 € le m<sup>2</sup> pour le terrain rue de la cité avec ce terrain en plus pour compenser la proposition première du conseil à 35 € ne lui va pas.

- **Les membres du conseil, après en avoir débattu, n'acceptent pas l'échange avec la parcelle de la rue de Voyennes et décident de mettre en vente à 20 € le m<sup>2</sup>. par 6 voix pour + 2 pouvoir pour la vente, 4 voix pour l'échange, et 1 Abstention.**

**Monsieur le Maire va rapporter cette décision à Monsieur Vermeire**

▪ **Dossier rue de nesle**

Le dernier dossier concerne la parcelle F 514 route de Nesle, rappel des propositions du conseil à 3 € le m<sup>2</sup> si nettoyé, ou 2 € en l'état. Coût pour la remise en terre cultivable 3 348.80 €.

Proposition de rachat par le riverain terrain en l'état pour 800 €

- **Les membres du conseil à l'unanimité, refusent cette proposition et décide de faire nettoyer la parcelle et d'attendre une nouvelle offre pour vendre.**

## **7 Droit de préemption**

Monsieur le maire précise que suite à la mise en place du P.L.U sur la commune, il nous est possible d'établir le droit de préemption qui nous permettra d'être avertis de toutes les ventes qui auront lieu sur le territoire de la Commune.

- **Les membres du conseil décident d'établir le droit de préemption sur le territoire de la Commune pour les zones U et AUR**

## **8 Etude de sol pour l'assainissement**

Nous avons reçu les réponses des appels d'offre pour les études Géotechnique de phase 1 et phase 2, trois cabinets ont répondu ;

- Groupe Ingénierie Europe GINGER CEBTP > 7667 € HT = 9169.73 € TTC
- Ingénierie Conseil Sol Eau et Ouvrage > 11000 € HT = 13156.00 € TTC
- Fondasol Géotechnique > 9960.00 € HT = 11912.16 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir la société la moins disant GINGER CEBTP

- **Les membres du conseil décident de retenir la société GINGER CEBTP et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire pour ce dossier**

## **9 Questions diverses**

### **Achat d'un véhicule**

On nous propose un véhicule d'occasion à 5000 € garantie un kangoo diesel venant du garage Vassent, garantie 1 an, remis à neuf par ses services. Notre C 15 vieillie très fortement et risque de ne devrait plus passer au prochain contrôle.

Je vous demande l'autorisation de nous en porter acquéreur.

- **Le conseil donne son accord à l'unanimité**

Cette dépense sera prise sur l'article Dépenses imprévues

Suite à l'arrêt de la fonction de secrétariat du SIAEP d'esmerly par notre secrétaire, il est nécessaire de revoir la plage horaire de présence et d'ouverture du secrétariat d'Hombleux.

Voici les nouveaux horaires d'ouverture au public

Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 13 h 30 à 17 h

Mardi de 14 h à 19 h

Le matin n'est pas ouvert au public, de 8 h à 12 h ( sauf le lundi matin de 8 h à 11 h permanence Grécourt)

Monsieur le Maire avise les membres du conseil que le repas des anciens aura lieu comme à l'accoutumé le 1<sup>er</sup> Mai dans la salle des fêtes, lors de ce repas il sera remis par le conseiller Général, la médaille d'honneur régionale et départementale version OR à madame Gislaine KALOTA, les membres du conseil sont cordialement invité au vin d'honneur qui sera servi à cette occasion à 12 h 30.

Chaque membre du conseil peut participer à ce repas accompagné de son conjoint avec une participation financière de : 28 €

Mme Bednarski signale une fuite sur la gouttière de l'église coté rue des forges

Mr Delattre demande qu'il soit fait une demande de cailloux auprès d'EUROWATT

Mr Godart demande que soit posé un minuteur sur l'éclairage de la salle des sports

Mr Niot signale un document qui circule avisant l'enseignement de langue étrangère à l'école.

- **Monsieur le Maire va traiter ces demandes et précise ne pas être au courant pour l'école il va se renseigner sur les langues enseignées à l'école**

**La séance est levée à 23 h 30**